

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de la CFDT

L'avenir de la jeunesse, le redressement de notre pays, son développement culturel, social et économique, dépendent largement de notre capacité collective à refonder l'école de la République.

En ce sens, la CFDT considère que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République constitue un enjeu capital. Au regard de cet enjeu qu'est la refondation de notre système éducatif et de l'ambition qu'il sous-tend, le contenu de l'avant-projet de loi peut paraître insuffisant. Pour notre part, nous considérons que le verre est bien à moitié plein. Certes, le projet actuel n'aborde pas tout et *a fortiori* ne règle pas tout mais il le faut le rappeler ici : plusieurs dispositions essentielles figurent dans le rapport annexé et non dans l'avant-projet de loi car elles relèveront du domaine réglementaire.

Pour nous, cette loi s'inscrit dans un élan pour refonder l'école afin que cette dernière amène tous les enfants à la réussite scolaire et leur permette une bonne insertion sociale et professionnelle. Cela signifie que l'intérêt supérieur de l'enfant, de l'élève, sa capacité à entrer dans les apprentissages doivent être véritablement au centre de tout processus pédagogique et de toute réflexion sur l'organisation du système éducatif.

La section éducation, culture et communication, après la rédaction du rapport et de l'avis sur les inégalités à l'école en septembre 2011 était bien outillée pour répondre à cette saisine et l'avis présenté aujourd'hui résulte bien d'un acquis collectif en termes de réflexion. Puisse cet avis constituer une véritable aide à la décision.

Pour le groupe de la CFDT, outre les conditions de mise en œuvre de la réforme et le contenu des décrets qui restent à paraître, trois aspects méritent particulièrement attention :

La réaffirmation du socle commun comme élément structurant de la scolarité obligatoire nous convient bien. L'acquisition du socle commun est une mission principale de la scolarité obligatoire. L'objectif d'aboutir à une pleine cohérence entre le socle et les programmes nous convient totalement. Toutefois, cela reste à faire dans de prochains décrets. Pour la CFDT, il y a là urgence absolue.

La formation des enseignants a quasiment disparu ces dernières années. Il est positif de constater l'objectif affiché de la restaurer, de faire plus et mieux qu'avant. Pour le groupe de la CFDT, la formation initiale et continue des personnels est l'une des conditions essentielles de la refondation. Nous considérons, nous aussi, que la formation à la pédagogie, pour centrale qu'elle soit, ne suffit pas en elle-même. L'enseignant doit être formé à la prise en charge de la classe dans sa globalité et ses différentes dimensions. L'évolution de la société, la diversité des publics scolarisés et des situations

rencontrées rendent indispensable la capacité à appréhender la complexité inhérente à ces évolutions. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le projet de formation à la réflexion morale et civique, dont on voit facilement à la fois l'intérêt et le risque.

Dans ce contexte, les enjeux de la refondation de l'école sont immenses et celui de l'insertion professionnelle n'est pas le moindre. Pour la CFDT, l'instauration d'un véritable parcours d'orientation doit permettre à chaque élève de découvrir ses potentialités et de construire son propre avenir. Il faut, pour cela, conforter les liens entre la formation, l'orientation, l'insertion professionnelle et l'emploi, et cela tout au long de la vie et au plus près des territoires.

La CFDT a voté l'avis.